



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Chardonnens Jean-Daniel

2019-GC-26

Transports scolaires : Permis de conduire, espace dans les bus, licence et cours OACP

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé le 18 février 2019, le député Jean-Daniel Chardonnens demande au Conseil d'Etat de déterminer si le droit fédéral laisse une marge de manœuvre cantonale afin :

1. d'instaurer un permis de conduire intermédiaire pour la conduite d'un bus scolaire de moins de 7,5 tonnes ;
2. d'augmenter le poids autorisé pour la conduite d'un véhicule scolaire avec le permis D1 ;
3. a) de libérer les chauffeurs de bus scolaires de l'obligation de formation selon l'Ordonnance fédérale du 15 juin 2007 réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (OACP, RS 741.521) ;
b) de libérer les entreprises effectuant exclusivement du transport scolaire de l'obligation de détenir une licence ;
4. d'augmenter la distance minimale entre les sièges afin d'améliorer le confort des élèves et la sécurité en cas d'accident.

S'il n'y a pas de marge de manœuvre au niveau cantonal, d'étudier quelles sont les possibilités pour le Conseil d'Etat d'intervenir auprès des instances fédérales afin d'améliorer la situation.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat émet un doute sur la recevabilité du présent postulat, dans la mesure où son auteur charge avant tout le Conseil d'Etat de répondre à des questions factuelles. Néanmoins, dans la mesure où il dispose de tous les éléments utiles à traiter cette requête, il décide d'y donner une suite directe, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé, qui présente la conclusion suivante : le Conseil d'Etat estime qu'une modification du cadre légal fédéral ne se justifie pas. Il n'estime dès lors pas nécessaire d'intervenir auprès des instances fédérales.

14 mai 2019

Annexe

[Rapport 2019-DSJ-116 du 14 mai 2019](#)